HAL
open science

Grade licence - Diplôme d'études en architecture

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme d'études en architecture. 2016, École nationale supérieure d'architecture de Normandie. hceres-02036152

HAL Id: hceres-02036152

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036152v1

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme conférant le grade de licence

Diplôme d'études en architecture

- Ecole nationale supérieure d'architecture de Normandie

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,[1]

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de l'établissement

L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSA Normandie), située à l'est de l'agglomération rouennaise, bénéficie d'un positionnement lisible dans le développement de la future grande région Normandie. Elle est membre fondateur de la conférence de l'enseignement supérieur de l'agglomération de Rouen (CESAR). Elle est également membre de la ComUE (Communauté d'universités et d'établissements) Normandie Université qui regroupe, à côté de l'ENSA, les universités de Caen-Normandie, du Havre, de Rouen, l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen et l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Rouen.

L'enseignement de l'ENSA Normandie conduit à la délivrance du Diplôme d'études en architecture (DEEA) et du Diplôme d'état d'architecte (DEA). L'école offre aussi la possibilité de suivre la formation conduisant à l'obtention de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). Il existe en outre un master *Diagnostic de réhabilitation de l'architecture du quotidien* (DRAQ), co-habilité avec l'Université du Havre, et un master *Filière Architecture et Paysage* délivré dans le cadre d'une coopération pédagogique internationale avec l'ENSA de Bordeaux, l'ENSA de Toulouse et l'Université de Hanoï (UAH).

En 2014, l'école a accueilli 340 étudiants en DEEA et 241 en DEA.

Présentation du diplôme

Le Diplôme d'études en architecture (DEEA) est le diplôme délivré au terme du 1er cycle d'études, auquel est conféré le grade de licence. Ce 1er cycle offre aux étudiants un socle de connaissances et d'outils nécessaires à la discipline architecture. Ces connaissances sont historiques, scientifiques, techniques, culturelles, sociétales ou environnementales.

L'enseignement pour concevoir la spatialité architecturale, urbaine et paysagère, qui est au centre de l'apprentissage, est communément appelé l'enseignement du « projet ». Il représente la moitié du temps d'enseignement encadré.

La formation ouvre essentiellement sur le 2ème cycle validé par le DEA. Une ouverture sur d'autres formations de l'enseignement supérieur est possible ainsi que sur des formations professionnelles plus courtes débouchant sur la vie active. Des passerelles avec les universités et les établissements d'enseignement supérieur du territoire régional sont à l'étude.

Les enseignements sont progressifs et structurés en 6 semestres durant lesquels les étudiants doivent valider 26 unités d'enseignements (UE). Ils correspondent à 2200 heures d'enseignement encadrées intégrant deux stages ainsi qu'un rapport d'étude et sa soutenance.

Synthèse de l'évaluation

- Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

A la logique transdisciplinaire du socle de connaissances du DEEA propre à la discipline architecture, l'école ajoute un objectif de croisement entre connaissances et expertises professionnelles. Cet objectif mériterait d'être précisé pédagogiquement, au-delà de la justification par la seule présence d'enseignants engagés dans le milieu professionnel et au-delà de l'approche de la réalité du contexte.

Les modalités pédagogiques organisent la pluridisciplinarité des acquis fondamentaux. L'organisation générale des enseignements veille à la progressivité des apprentissages (par exemple, l'enseignement du projet passe de l'acquisition des fondamentaux en semestre 1 (S1) au projet urbain en semestre 6 (S6)) mais l'absence dans le dossier des contenus détaillés des enseignements ne permet pas d'évaluer précisément cette progressivité. L'approche des questions environnementales semble être plus développée en semestre 5 (S5) à travers un programme de petits équipements en milieux « dit naturels ». Cette approche ne peut cependant pas se rabattre à cet intitulé.

Du fait du regroupement de l'enseignement de l'informatique avec celui des sciences et techniques fondées sur l'analyse et l'expérimentation, il existe un réel équilibre général entre les enseignements Sciences et techniques pour l'architecture (STA) et les enseignements Sciences humaines et sociales (SHS). Le tableau de répartition des heures selon les champs disciplinaires manque de précisions (total affiché de 15 412 heures). Par ailleurs, il semble y avoir un déphasage entre la programmation des enseignements STA et celle de l'enseignement du projet dû à la progressivité recherchée. On constate que le S6 programme des savoirs constructifs sur la matérialité (structure et stabilité de l'enveloppe) pour l'enseignement technique alors que l'atelier de projet porte sur le projet urbain. Or, concernant l'acquisition des compétences du 1er cycle, l'expérimentation de ces savoirs dans la réalisation du projet paraît préférable.

L'enseignement de l'anglais est présent sur la totalité des 6 semestres et est intégré habilement aux enseignements des différents champs. En fin de 1er cycle, il est proposé optionnellement aux étudiants de préparer le TOEIC.

Les ateliers de projets, chaque semestre après la 1ère année, font l'objet de contenus et de modes d'évaluation spécifiques. Des enseignements théoriques appuient l'apprentissage de la conception. L'association d'ateliers et de travaux dirigés (TD) spécialisés montre une efficacité évidente dans les cas où la concertation pédagogique a été approfondie.

Les enseignements de l'histoire, de la culture architecturale et de la sociologie, mais aussi ceux portant sur l'anthropologie et la géographie humaine, s'inscrivent dans des enseignements où une progressivité régulière et maîtrisée est permise par des articulations de qualité. Un rapport de 3ème année autorise une 1ère sensibilisation à une orientation recherche. Les méthodes et outils des SHS sont judicieusement mis en œuvre dans des TD, enquêtes, entretiens, relevés d'observation, etc.

L'enseignement de la représentation, à travers les techniques et l'histoire des techniques, favorise la progression dans l'autonomie et l'élaboration d'un langage personnel. La constitution de groupes associant des étudiants de 1ère et 2ème année accélère ces processus.

L'évaluation est semestrielle, propre à chaque UE. Les UE, coefficientées, sont compensables à l'exception de celle relative à l'atelier de projet.

L'école développe une politique construite sur les stages et leur déroulement. Il faut souligner l'intérêt du stage ouvrier prioritairement dirigé vers les entreprises de bâtiment et du stage de 1ère pratique pour la diversité des pratiques professionnelles. Des enseignants référents accompagnent et conseillent les étudiants. La pertinence d'une mise en relation avec le milieu professionnel via la maison de l'architecture de Haute-Normandie est constatée. L'ouverture à la recherche est initiée à l'occasion du travail sur le rapport d'études.

En 2015-2016, 120 étudiants ont été accueillis en S1 (dont en moyenne 51 % de femmes), ce qui correspond aux capacités d'accueil de l'école sur la base d'un recrutement harmonisé au plan national. 85 % des étudiants proviennent de la région « grande Normandie », majoritairement issus des filières scientifiques et appartiennent aux catégories sociales intermédiaires. Des dispositifs sont aménagés pour les étudiants déjà engagés dans la vie professionnelle ou en situation de handicap.

L'école a mis en chantier l'amélioration de l'évaluation des enseignements par les étudiants. Selon le dossier, la réticence partagée par les acteurs concernés, enseignants et étudiants, n'a pas permis un traitement efficace des données collectées.

- Dispositifs d'aide à la réussite

La taille de l'école permet une mise en place efficace de dispositifs d'aide à la réussite. Les enseignants font un suivi individuel prégnant pour les élèves repérés en difficulté lors de la 1ère année d'études. Ils peuvent dès lors bénéficier d'un monitorat (4 heures/mois) et d'un tutorat (1 ou 2 heures/semaine). Deux à trois étudiants bénéficient régulièrement de ce dispositif « Égalité des chances » qui, selon le dossier, sera étendu à d'autres ENSA.

Les étudiants en situation d'handicap peuvent bénéficier d'une plus grande amplitude horaire aux sessions d'examens. Enfin les jurys (incluant des étudiants) peuvent accorder un point « jury » afin de ne pas mettre un étudiant en échec dans des cas particuliers. Par ailleurs, la mise en place d'enseignants référents permet de suivre de façon individualisée les étudiants en mobilité.

S'il faut souligner la pertinence de la mise en place de dispositifs de soutien pour les étudiants en difficulté sous forme de monitorat et tutorat, l'objectif de détection le plus tôt possible des erreurs d'orientation doit être impérativement privilégié et mis en relation avec les modalités de recrutement.

- Insertion professionnelle et poursuite d'études

Le taux de réussite au diplôme est d'environ 70 %, ce qui est satisfaisant. Le dossier note un taux supérieur à la moyenne nationale (65 %) sans l'expliciter.

Concernant l'attractivité de la formation, l'école travaille en amont auprès des établissements scolaires. Elle mène une politique d'information auprès des lycéens ou collégiens avec des propositions d'orientation vers les études d'architecture qui implique la participation d'une vingtaine d'étudiants. Le programme « Égalité des chances » mobilise aussi à l'extérieur, auprès de lycées partenaires. Une équipe comportant un enseignant, un étudiant et un personnel administratif présente les études en architecture. L'accueil de groupes scolaires est un autre moyen de sensibilisation mis en œuvre par l'établissement.

Un demi-poste administratif est consacré à l'aide à l'orientation et l'information des étudiants. La question de la réorientation en cas d'échec reste en chantier, le taux d'échec au DEEA étant d'environ 30 % par rapport aux entrants en formation. 95 % de ceux qui ont obtenu le DEEA poursuivent en 2ème cycle.

L'insertion professionnelle des étudiants en fin de 3ème année de DEEA ne fait pas l'objet d'un dispositif de suivi du fait de la poursuite en 2ème cycle de la grande majorité des élèves. Pour d'éventuelles réorientations, c'est lors d'une réunion spécifique entre direction, enseignants et étudiants concernés qu'il est tenté d'édifier un nouveau parcours. Des passerelles futures devraient apparaître avec la participation de l'école à la ComUE Normandie Université.

- Pilotage de la formation

68 enseignants interviennent dans le cycle DEEA, dont 23 titulaires. 33 enseignants sont présents dans les deux cycles d'études.

Le fonctionnement de l'équipe pédagogique semble assez satisfaisant, les enseignants responsables de chaque UE de semestre ne sont toutefois pas indiqués. Il n'existe pas dans le dossier d'éléments pour rendre compte de l'organisation d'échanges entre les enseignants d'une même UE ou, de manière plus transversale, des articulations entre ateliers d'un semestre sur l'autre. Le soutien administratif est adapté à la taille de l'établissement.

La commission de la pédagogie et de la recherche (CPR) est scindée en deux groupes de travail : prospectif d'un côté et traitement des affaires courantes de l'autre. Elle constitue le principal outil institutionnel qui travaille sur des thématiques pédagogiques : programme, suivi des recrutements. Plusieurs séminaires annuels sont réunis pour assurer, valider, réorienter la mise en œuvre du programme pédagogique des enseignements. Sur la base de séminaires, workshops, etc., et donc d'une implication collective des enseignants, l'autoévaluation est bien conduite et relève les points clefs à améliorer. On note des équipes très impliquées : réunions multipartites, pré-orientation des lycéens, suivi des stages, des étudiants en mobilité et des étudiants en difficulté, élaboration partagée du dossier transmis au HCERES.

Conclusion

Points forts :

- Pertinence du dispositif d'aide à la réussite.
- Lisibilité de la structure de la formation qui comprend une politique d'acquisition progressive par extension des connaissances.
- Enseignement de l'anglais habilement intégré pour atteindre un bon niveau lors du test TOEIC.
- Qualité des productions des enseignements (étudiants et enseignants) jointes au dossier (Les cahiers de l'école, Transform).

Points faibles :

- La fragilité de l'approche des problématiques environnementales, traitées seulement en S5.
- Le manque de phasages dans la progressivité des enseignements entre les matières STA et l'enseignement du projet.
- La faible motivation des acteurs concernés (étudiants, enseignants) s'agissant de l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Recommandations pour l'établissement :

Le 1er cycle permet d'acquérir les connaissances, notions, concepts, méthodes et outils indispensables à la formation des futurs professionnels. Il constitue clairement le socle des enseignements fondamentaux et est justement centré dans l'école sur la conception de la spatialité architecturale, urbaine et paysagère.

L'approche des problématiques environnementales sur la totalité du cursus est à améliorer. La lisibilité du programme d'études doit être utilisée pour renforcer les articulations pédagogiques entre semestres dans l'enseignement du projet. Les phasages entre projet et savoirs techniques devraient être réajustés.

La communication entre enseignants et étudiants est à poursuivre de façon systématique pour assurer la justification des contenus d'enseignements, des horaires et des attendus en termes de compétences visées.

L'implication collective des équipes, relevée dans l'élaboration du dossier, est un atout important qu'il convient de préserver.

Observations de l'établissement

École
nationale supérieure
d'architecture
de Normandie

HCERES
Formations et diplômes
A l'att. de **Jean-Marc GEIB**
Directeur
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Darnétal, le 25 février 2016

27, rue Lucien Fromage
B.P. 04
76161 Darnétal Cedex

Téléphone 02 32 83 42 00
Télécopie 02 32 83 42 10

ecole@rouen.archi.fr
www.rouen.archi.fr

Etablissement public national
à caractère administratif créé par
décret n° 81 331 du 6 avril 1981

Objet : réponse au rapport d'EVALUATION de la formation DEEA valant grade de licence.

Monsieur,

Nous remercions le comité d'évaluation de l'HCERES pour la précision du rapport établi, qui dans l'analyse restituée est au plus juste des actions réalisées. Au-delà du rapport qui est une radiographie à l'instant T, nous avons conscience que c'est tout le process de travail autour de cette évaluation qui conforte la dynamique existante sur le plan de la formation, de la recherche et de la gouvernance.

Aussi, certains éléments factuels imprécis peuvent être rapidement clarifiés :

- le programme pédagogique comprend 25 Unités d'enseignements et non pas 26,
- le total de 15 000 heures correspond bien au total des heures « enseignants » enseignées, ce qui est effectivement différent des heures "étudiants".

Ces imprécisions restent cependant très mineures.

En revanche, d'autres remarques appellent une réponse plus détaillée et dans un temps plus long.

La spécificité culturelle des écoles d'architecture s'enracine dans l'histoire des structures d'enseignement de l'architecture. Elle est aussi liée à un lieu de formation et à l'essence intellectuelle de cette formation. La pratique du projet est au cœur de la formation de l'architecte.

Normandie Université

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture
Communication

Nous nous efforçons de la décliner, au-delà du programme pédagogique, par des dispositifs et outils qui intègrent les étudiants dans cette synergie du projet. Ainsi, dans le cadre de l'écriture du nouveau programme d'habilitation donnant lieu à accréditation par le MCC et le MESR, le dispositif d'échanges et de débats instauré au sein de la Commission de la Pédagogie et de la Recherche a d'ores et déjà permis d'aborder nombre de réflexions soulevées dans le rapport du HCERES.
Dans ce cadre, l'item 1 « *objectifs de la formation et modalités pédagogiques* » a suscité des contributions par champs.

Champ TPCAU et VT :

- D'une façon générale, le rapport d'évaluation transmis manifeste une bonne compréhension du fonctionnement de l'école. Les contenus ne sont pas restitués dans toutes leurs nuances, mais, néanmoins, les points forts ou faibles indiqués
- Dans le rapport rejoignent dans la plupart des cas – et parfois avec beaucoup de précision – les sujets abordés dans le cadre du dossier d'accréditation en cours d'élaboration.
- Certains enseignants font cependant remarquer que le temps consacré au projet d'architecture – dans son acception disciplinaire –représente trop peu d'heures d'encadrement (même si les CM de théorie et les TD sont intégrés à la comptabilisation horaire.)
- Le nombre d'enseignants titulaires en licence n'est pas assez important. Ils représentent environ 34 % des enseignants.
- La CPR est ciblée sur l'objectif des évaluations des enseignements depuis deux ans avec une grande attention même si cela n'a pas encore pris une forme cadrée.
- Le travail fait en séminaire insiste sur le rôle stratégique de la coordination des UE et des semestres et la CPR s'attachera à proposer des modalités permettant l'efficacité de la coordination sans que cela soit du seul ressort de l'engagement des enseignants mais bien dans leurs missions.
- Les enseignants sont conscients que la question environnementale et climatique doit, en effet, être comme d'autres thématiques contemporaines, intégrée de manière plus transversale et continue dans la formation à l'instar des questions urbaines et territoriales.

Champ STA :

- Les enseignants du champ STA souhaitent faire état de la pluralité des connaissances abordées par les divers champs disciplinaires, autre que l'enseignement du « projet » (TPCAU) comme prisme privilégié d'interprétation de l'enseignement dispensé à l'ENSA de Normandie. Ainsi, des expériences dites de TD associés aux projets ont été menées aux cours des dernières années auxquelles ont participé les enseignants du champ STA pour intégrer la problématique constructive dans sa globalité dans le projet d'architecture. Ainsi en S02 « la structure comme question d'architecture » est finalisée en liaison avec le projet d'architecture de S02 et en S05 la question constructive de la matérialité et de la problématique environnementale est intégrée au projet.

On notera comme un apport riche pour le projet de S05 l'association transdisciplinaire entre architecte, paysagiste et constructeur/ingénieur.

- L'« approche des problématiques environnementales » appréhendée uniquement dans l'intitulé d'un atelier (notamment le S5) devient effectivement réductrice, si la manière dont les autres enseignements abordent cette thématique n'est pas regardée. Ainsi le champ STA touche ce sujet, dans les cours : S3 « Maitrise des ambiances », S6 « Anatomie de l'enveloppe », et dans le cycle master.

- Le déphasage avec le projet constaté s'explique par le fait que les disciplines constructives dans leur globalité ont besoin en licence d'élaborer une « autonomie » propre d'acquisition des connaissances nécessaires pour aborder le projet d'architecture et que les transdisciplinarités et liaisons avec le projet sont parfois difficiles à mettre en place. Parler de frugalité constructive et d'une approche raisonnée de l'utilisation des matériaux, parler des problématiques thermiques, de l'exposition des bâtiments, de l'ensoleillement, de la lumière naturelle, de l'énergétique par exemple, s'inscrivent dans la démarche et la problématique environnementale et dans la pratique du champ STA. S'il est vrai que l' « approche des problématiques environnementales » peut et doit être améliorée en renforçant la place de l'enseignement de la transition écologique, cette recommandation ne peut que s'appuyer sur une vision plus globale et holistique de l'environnement, touchant à la fois à l'autonomie et à l'interdépendance des divers champs disciplinaires. Ce défi constitue un des chantiers principaux à porter dans le travail de réécriture du programme pédagogique et surtout dans la manière de penser et conduire les actions pédagogiques futures.

Champ ATR :

- Les enseignants du champ ATR souhaitent préciser que l'enseignement de la « spatialité architecturale, urbaine et paysagère », au centre du projet pédagogique, représente la totalité des heures encadrées car tous les champs disciplinaires sont en charge de cet enseignement de la spatialité, chacun les déclinant dans sa discipline. Le « *projet* » est un mode de pensée spécifique aux écoles d'architecture et chaque enseignant de l'ENSA Normandie est en charge de cette transmission originale.

- L'enseignement du champ ATR repose à la fois sur une acquisition de techniques de représentation (RA) mais aussi sur une découverte et une mise en action des arts (APV) qui viennent fortement se nourrir des enjeux artistiques contemporains. Sur les 4 semestres de licence, les notions de « *in Situ* », de « *Performance* », de « *Spatialité Sonore* », de « *Dispositif* », de « *Dessin Exploratoire* » et de « *Matérialité* » sont convoquées dans les ateliers ATR. Les enseignants du champ ATR revendiquent clairement ces deux orientations.

Les Items 2 « *dispositifs d'aide à la réussite* », 3 « *insertion professionnelle et poursuite d'études* » et 4 « *pilotage de la formation* » n'ont pas appelé de remarque particulière.

En conclusion, la remise à plat dans le champ de la formation du programme pédagogique articulé au projet d'établissement, accompagnée d'une attention inventive à la construction d'un parcours professionnel et personnel de l'étudiant au travers de divers dispositifs spécifiques, seront les garants d'une réponse juste et plurielle aux questions soulevées et à la confusion ressentie. Ces chantiers, menés obligatoirement de front, en cohérence et en appliquant un traitement raisonné des urgences nombreuses imposées à l'école, permettront de mettre en œuvre le renouvellement des pensées en architecture.

Tout en souhaitant souligner l'importance du contexte d'un établissement au sein d'une évaluation dont les grilles d'analyse ne sont pas nécessairement adaptées à ses spécificités (masse, structure, histoire), la rédaction du dossier a permis de prendre la mesure d'éléments dont nous avions percevions les signaux faibles, et les remarques du rapport nous permettent de nous repositionner.

Il reste à souhaiter que le questionnement permanent des équipes permettra d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé, le fonctionnement de l'école et l'épanouissement des étudiants et de leurs enseignants.

Ils devront être pris en compte dans l'élaboration de la nouvelle maquette pédagogique 2016 – 2020.

La dynamique engagée à l'occasion de ce moment programmatique axé sur la reconversion des structures de l'enseignement, conforté par un développement scientifique avéré, permettra de sédimenter un engagement collectif conjoint des enseignants, des administratifs, pour et avec les étudiants au regard de l'évolution des métiers de l'architecture et des enjeux contemporains de la formation.

Une mission toujours aussi enthousiasmante .....

Je reste naturellement à votre disposition et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération.

La Directrice de l'ENSA Normandie,
Fabienne FENDRICH

La Directrice
de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture
de Normandie
Fabienne FENDRICH

NB : Ce courrier s'appuie sur les différentes contributions par champ.